



Indice du renchérissement de la construction ferroviaire (IRF)

Feuille d'information

Que mesure l'IRF?

L'IRF mesure les variations de prix entre la date de l'allocation du crédit et celle du calcul du prix de l'offre. Ensuite, on tient compte du renchérissement lié au contrat, convenu dans celui-ci.

Comment se compose l'IRF?

L'IRF repose sur quatre groupes de coûts principaux, pour lesquels des indices partiels spécifiques sont formés et fixés, à savoir: construction (61%); planification, honoraires, prestations propres (14%); technique ferroviaire (15%) et divers comme p. ex. l'acquisition de terrain (10%).

Dans quels domaines l'IRF est-il appliqué?

- aux projets de l'étape d'aménagement (p. ex. EA35)
- aux projets ferroviaires du trafic d'agglomération sans part de coûts importante liée à la construction de tunnels

Quand une nouvelle valeur d'indice est-elle publiée?

La valeur de l'indice IRF est calculée et publiée tous les six mois, soit au mois d'avril (fin juin) et au mois d'octobre (fin décembre) ; l'indice est valable pour un semestre.

Qui calcule la valeur de l'indice?

L'Office fédéral de la statistique (OFS).